

Les relations OTAN-Russie : Rétrospective

C'est en 1990 que l'OTAN entreprend de s'ouvrir à la Russie. Au cours des vingt années qui suivront, l'Alliance s'emploiera à établir un partenariat stratégique avec ce pays.

Toutefois, en mars 2014, suite aux actions agressives de la Russie contre l'Ukraine, l'OTAN suspend sa coopération pratique avec Moscou. Dans le même temps, l'Organisation maintient ouverts les canaux de communication avec la Russie. La présente fiche d'information relate les grandes étapes des relations OTAN-Russie.

2014–2016 : Réponse à la crise ukrainienne

En mars 2014, la Russie annexe de manière illégale et illégitime la Crimée, qui fait partie du territoire souverain de l'Ukraine. En réaction, les ministres des Affaires étrangères des pays de l'OTAN décident, le 1^{er} avril 2014, de suspendre toute coopération civile et militaire pratique avec la Russie. Depuis, la Russie a poursuivi ses actions agressives contre l'Ukraine, notamment par son entreprise de déstabilisation de l'est du pays. De ce fait, la coopération entre l'OTAN et la Russie est toujours suspendue.

L'OTAN a répondu à ce changement dans l'environnement de sécurité par un renforcement de sa posture de dissuasion et de défense, et notamment par une présence avancée dans la partie orientale du territoire de l'Alliance, tout en restant ouverte à un dialogue politique avec la Russie.

Au sommet de Varsovie, en juillet 2016, les chefs d'État et de gouvernement des pays de l'OTAN ont déclaré que la nature des relations de l'Alliance avec la Russie serait subordonnée à un changement clair et constructif dans les actions de ce pays, démontrant le respect du droit international et de ses engagements internationaux. En l'absence d'un tel changement, il ne pourrait y avoir de retour à la normale.

Les canaux de communication restent toutefois ouverts. Parler à la Russie nous permet de communiquer clairement nos positions, la crise en Ukraine et alentour étant pour nous le premier point à l'ordre du jour. Les Alliés restent ouverts à un dialogue périodique, ciblé et substantiel avec la Russie au sein du Conseil OTAN-Russie. C'est important pour éviter les malentendus, les erreurs d'appréciation ou les escalades involontaires, et pour accroître la transparence et la prévisibilité.

Le Conseil OTAN-Russie s'est réuni à quatre reprises depuis la suspension de la coopération pratique, la dernière réunion en date ayant eu lieu le 13 juillet 2016. Par ailleurs, le secrétaire général de l'OTAN ainsi que le secrétaire général délégué s'entretiennent régulièrement avec leurs homologues russes.

2010 – 2014 : Vers une nouvelle phase de coopération

Au sommet de Lisbonne, en novembre 2010, les dirigeants des pays de l'OTAN et le président Dmitri Medvedev conviennent de lancer « une nouvelle phase de coopération vers un véritable partenariat stratégique » sur la base des buts et des principes énoncés dans l'Acte fondateur OTAN-Russie et dans la Déclaration de Rome.

L'OTAN tient son engagement concernant la coopération. L'Alliance invite la Russie à examiner les possibilités de coopération en matière de défense antimissile. L'OTAN et la Russie conviennent de renforcer la coopération contre le terrorisme et contre la piraterie.

Au cours des années qui suivent, l'OTAN et la Russie fournissent ensemble un soutien à la flotte d'hélicoptères de l'armée afghane, organisent des exercices conjoints de lutte contre la piraterie et de sauvetage des équipages de sous-marins et étudient la possibilité d'une mission conjointe pour aider à détruire les armes chimiques syriennes en 2013 et début 2014.

2008 : La crise géorgienne

Les pays de l'OTAN estiment que l'action militaire menée par la Russie en Géorgie « est disproportionnée et n'est pas conforme à son rôle de maintien de la paix ni compatible avec les principes de règlement pacifique des conflits énoncés dans l'Acte final d'Helsinki, l'Acte fondateur OTAN-Russie et la Déclaration de Rome. »

Au sommet tenu à Strasbourg-Kehl le 4 avril 2009, les dirigeants des pays de l'OTAN réaffirment leurs désaccords avec la Russie au sujet de la Géorgie, mais décident de reprendre la coopération pratique et politique. Ils se disent également prêts à faire du Conseil OTAN-Russie un instrument de coopération plus efficace.

2002 – 2008 : Coopération dans le cadre du Conseil OTAN-Russie

Le 28 mai 2002, les dirigeants des pays de l'OTAN et le président Vladimir Poutine, réunis à Rome, signent une déclaration intitulée « Les relations OTAN-Russie : une qualité nouvelle » et créent le Conseil OTAN-Russie (COR) en tant qu'organe où les membres traitent d'égal à

égal et prennent des décisions par consensus. Aucun autre partenaire ne s'est vu offrir un tel partenariat privilégié. L'OTAN et la Russie décident ainsi d'ouvrir une nouvelle page dans leurs relations afin de « renforcer [leur] aptitude à œuvrer ensemble dans des domaines d'intérêt commun et à lutter ensemble contre les menaces et les risques communs pesant sur [leur] sécurité. »

Le COR renforce également la coopération dans des domaines tels que la lutte contre le terrorisme, la gestion de crise, la maîtrise des armements et la défense contre les missiles de théâtre. L'OTAN et la Russie coopèrent aussi pour fournir un soutien à l'Afghanistan. Parmi les activités de coopération figurent la mise à disposition par la Russie d'itinéraires de transit pour la Force internationale d'assistance à la sécurité, la formation de responsables d'Afghanistan, de pays d'Asie centrale et du Pakistan à la lutte antiterroriste, et le soutien à la flotte d'hélicoptères de l'armée afghane.

1997 : L'Acte fondateur OTAN-Russie

Le 27 mai 1997, les dirigeants des pays de l'OTAN et le président Boris Eltsine signent l'Acte fondateur OTAN-Russie, par lequel ils expriment leur détermination à « construire ensemble une paix durable et ouverte à tous dans la région euroatlantique, reposant sur les principes de la démocratie et de la sécurité coopérative. »

Le texte prévoit une coopération dans divers domaines, notamment le maintien de la paix, la maîtrise des armements, la lutte contre le terrorisme et contre le trafic de stupéfiants et la défense contre les missiles de théâtre.

Dans l'Acte fondateur, l'OTAN et la Russie conviennent de fonder leur coopération sur les principes que sont les droits de l'homme et les libertés civiles et de s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force l'une contre l'autre ainsi que contre tout autre État.

1994 : Le Partenariat pour la paix

En juin 1994, la Russie est le premier pays à adhérer au Partenariat pour la paix (PPP), qui est un programme OTAN de coopération bilatérale pratique entre les pays membres de l'Organisation et les pays partenaires.

La déclaration du sommet de Bruxelles énonce les buts du Partenariat pour la paix, à savoir étendre et intensifier la coopération politique et militaire en Europe, accroître la stabilité, diminuer les menaces pour la paix et contribuer au renforcement des relations en « encourageant l'esprit de coopération pratique et l'attachement aux principes démocratiques qui étayent [l'] Alliance. »



1990 : Sommet de Londres – « Ne plus être des adversaires »

Les 5 et 6 juillet 1990, les pays de l'OTAN réunis au sommet à Londres proposent aux pays faisant alors partie du Pacte de Varsovie une déclaration commune dans laquelle ils proclament :

« ne plus être des adversaires et réaffirme[nt] [leur] volonté de [s']abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État. »

C'est dans cet esprit que l'Alliance invite le président Mikhaïl Gorbatchev et les représentants des pays d'Europe centrale et orientale à s'adresser au Conseil de l'Atlantique Nord.

La déclaration de Londres met l'accent sur la nécessité de conclure des accords sur la maîtrise des armements et de réduire la dépendance à l'égard des armes nucléaires après le retrait total des forces soviétiques des pays d'Europe centrale et orientale. La déclaration exprime la détermination des pays de l'OTAN à amorcer une profonde transformation et à travailler de concert avec tous les pays d'Europe afin de créer un état de paix durable sur ce continent.

Division Diplomatie publique (PDD) – Section Presse et médias

Tél. : +32(0)2 707 50 41

E-mail : moc@hq.nato.int

Suivez-nous sur [@NATOpres](#)

www.nato.int